



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Les AFC s'opposeront par tous les moyens à l'aide à mourir annoncée par Emmanuel Macron

Date 11/03/2024

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges

Paris, 75009

www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Euthanasie – Suicide assisté – Famille - Bioéthique

Le président de la République a donné dimanche 10 mars, dans une interview à La Croix et à Libération, les contours du projet de loi « fin de vie » qui devrait être présenté dans peu de temps en Conseil des ministres.

Ce projet ouvre à la fois le suicide assisté et l'euthanasie pour des malades en fin de vie à court ou moyen terme, conscients et atteints de souffrances physiques ou psychiques réfractaires. L'administration de la mort est appelée « aide à mourir ». La décision serait prise par une équipe médicale à la demande du patient. Les soins palliatifs seraient renforcés et présentés fin mars dans une « stratégie décennale ».

Les Associations Familiales Catholiques constatent que toutes les propositions et les mises en garde des soins palliatifs sont restées lettre morte. Les professionnels de ce secteur, qui accompagnent au quotidien des dizaines de milliers de malades avec une connaissance fine des besoins et des attentes des patients en fin de vie, n'ont pas été écoutés.

Elles sont alarmées par le détournement du sens des mots : « loi de fraternité » pour mettre fin à la vie des grands malades et « aide à mourir » au lieu d'euthanasie et de suicide assisté alors que le président affirme que cette loi ne contient ni euthanasie, ni suicide assisté. Mais aussi l'emploi de l'expression « être accompagné » en lieu et place « d'être euthanasié ».

Où est la fraternité alors que le système de santé et l'hôpital sont en crise profonde ? Ils peinent à remplir leurs missions. Les Français affirment, pour 51% d'entre eux, « avoir un accès « compliqué, long ou partiel » aux services de soins. Un Français sur 10 dit n'avoir accès à aucun médecin. (Sondage Elabe pour Les Echos, janvier 2023). Comment ne pas imaginer qu'il sera plus, simple, plus rapide et moins onéreux de recourir à la mort plutôt qu'aux soins jusqu'au bout ?

Les AFC sont particulièrement indignées de la possibilité, décrite par Emmanuel Macron, que le médicament létal puisse être administré par un proche de la personne malade. C'est introduire au sein même de la famille des conflits irréconciliables entre ceux des proches qui auront voulu accélérer la



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

mort et ceux qui s’y seront opposés. Combien de souffrances cette loi apportera-t-elle aux familles déjà éprouvées par le décès ? Comment peut-on avoir imaginé une telle disposition autorisant les Français à se suicider les uns les autres ?

Un « cadre strict » serait proposé pour « ouvrir un possible », alors que nul ne peut ignorer que tous les cadres stricts inscrits dans la loi sont amenés à voler en éclat au fil du temps. (Voir le film « Les souffrances cachées de l’euthanasie » disponible sur Youtube.)

On ne bafoue pas impunément la conscience d’une partie importante de la population sans entraîner des clivages et des oppositions majeurs particulièrement délétères alors que la société française est déjà sous forte tension.

Les Associations Familiales Catholiques appellent à une prise de conscience des enjeux liés à ce projet de loi, en particulier en regardant les dérives des pays qui y ont déjà recours, et à développer un modèle français fondé sur les soins palliatifs qui sont la seule vraie réponse aux souffrances en fin de vie.

Par ce Communiqué de Presse les AFC annoncent qu’elles s’opposeront par tous les moyens possibles aux dérives annoncées.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **22 000 familles** adhérentes réparties sur l’ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l’éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l’Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC)

est membre de l’**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l’Enfance et de l’Age).



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».